

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton d'Arundel tenue au bureau municipal situé au 2, rue du Village, Arundel ce 12^e jour de décembre 2017 à 19 heures.

Présents et formant quorum sous la présidence de la mairesse Pascale Blais, les conseillers suivants : Jonathan Morgan, Hervey William Howe, Paul Pepin, Dale Rathwell et Thomas Bates.

La directrice générale France Bellefleur et l'adjointe administrative, Carole Brandt, sont présentes.

Ordre du jour

1. Période de questions

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Consultation sur les demandes de dérogations mineures

3.1 Demande de dérogations mineures – chemin Deer Haven – Matricule 1893-97-0626

4. Demandes de dérogations mineures

4.1 Demande de dérogations mineures – chemin Deer Haven – Matricule 1893-97-0626

5. Adoption des procès-verbaux

5.1 Séance ordinaire du 21 novembre 2017

6. Gestion financière et administrative

6.1 Liste des comptes à payer au 30 novembre 2017

6.2 Transferts budgétaires

6.3 Fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques - Affectation des sommes reçues et à recevoir aux dépenses de fonctionnement

6.4 Dépôts des déclarations des intérêts pécuniaires

6.5 Date des séances du conseil – Année 2018

6.6 Dépôt – Registre des déclarations faites par un membre du conseil ou un employé en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale – Don, marque d'hospitalité et autres avantages

6.7 Vote par correspondance – Élection partielle du 25 février 2018

6.8 Mise en place d'une boîte de suggestions au bureau municipal

6.9 Changement du lieu des séances du conseil de janvier 2018 (séance ordinaire du 23 janvier 2018 et séances extraordinaires du 23 janvier et 26 janvier 2018)

7. Travaux publics

7.1 Construction du garage municipal – Groupe Laverdure Construction inc – Décompte progressif #11 – Point retiré

7.2 Autorisation de paiement – Chemin de la Rouge - Gilbert P. Miller & Fils – Travaux 2017

7.3 Autorisation de paiement – Chemin de la Rouge - Gilbert P. Miller & Fils – Réception finale des travaux 2016

7.4 Achat de chlorure de calcium 35 % – Saison 2018 - Multi Routes inc.

8. Urbanisme et hygiène du milieu

8.1 Entente relative à la collecte et au transport des matières résiduelles du territoire de la municipalité d'Arundel

9. Loisirs et culture

9.1 Nomination – Représentant municipal – Réseau BIBLIO des Laurentides

9.2 Protocole d'entente – Ressource commune en loisir

10. Rapport de la mairesse et des conseillers

11. Période de questions

12. Levée de la séance

1. Période de questions

2017-0208

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Morgan

Et résolu que l'ordre du jour soit adopté avec la modification suivante : retrait du point 7.1. Construction du garage municipal – Groupe Laverdure Construction inc – Décompte progressif #11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Consultation sur les demandes de dérogations mineures

3.1 Demande de dérogations mineures – chemin Deer Haven – Matricule 1893-97-0626

La mairesse invite l'assistance à faire valoir leurs commentaires ou leur opposition relativement à la présente demande de dérogations mineures.

Des citoyens posent des questions concernant cette demande et Madame France Bellefleur, directrice générale, répond à leurs questions.

Aucune opposition n'a été présentée à l'égard de la présente demande de dérogations mineures.

Monsieur le conseiller Dale Rathwell se retire de la discussion pour le point 4.1 Demande de dérogations mineures – Terrain chemin Deer Haven – Matricule 1893-97-0626.

4. Demande de dérogations mineures

2017-0209

4.1 Demande de dérogations mineures – Terrain chemin Deer Haven – Matricule 1893-97-0626

CONSIDÉRANT la demande de dérogations mineures déposée par le propriétaire du terrain vacant situé sur le chemin Deer Haven, matricule 1893-97-0626 ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogations mineures vise à autoriser le lotissement d'un terrain ne possédant que 55.09 mètres de longueur sur la ligne avant alors que le minimum requis est de 60 mètres;

CONSIDÉRANT que les effets sur le voisinage seront minimes puisque la propriété à droite de l'emplacement est constituée d'un champ en culture et que la marge réglementaire de cinq (5) mètres sera respectée avec la propriété située à gauche ;

CONSIDÉRANT que la mairesse a invité l'assistance à faire valoir leurs commentaires ou leur opposition relativement à la présente demande de dérogations mineures ;

CONSIDÉRANT qu'aucune opposition n'a été présentée à l'égard de la présente demande de dérogations mineures ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'accepter cette demande ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervey William Howe

Et résolu :

QUE le conseil approuve cette demande de dérogations mineures pour la propriété du chemin Deer Haven, matricule 1893-97-0626, et autorise le lotissement du terrain ne possédant que 55.09 mètres de longueur sur la ligne avant alors que le minimum requis est de 60 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Adoption des procès-verbaux

2017-0210

5.1 Séance ordinaire du 21 novembre 2017

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal ;

Il est proposé par madame la mairesse Pascale Blais

Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 21 novembre 2017 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Gestion financière et administrative

2017-0211

6.1 Liste des comptes à payer au 30 novembre 2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Pepin et résolu d'approuver la liste des comptes à payer telle que présentée ci-dessous, à savoir :

Bell Canada (ligne fax)	79.92 \$
Bell Mobilité (cellulaires voirie)	39.00 \$
Central Sécurité*(programmation alarme garage)	1 480.88 \$
Chalifoux électrique*(réparation – appartement)	226.85 \$
Creighton Rock Drill*(pièces sableuse 10 roues)	297.33 \$
Demix Béton*(bloc béton garage)	367.92 \$
Distribution Hunpaco* (eau)	35.50 \$
Énergie Sonic* (essence, diesel)	3 055.17 \$
Excavation RB Gauthier* (Pierre ¼ nette)	1 084.77 \$
Formules municipales*(élection)	2 316.87 \$
Fournitures de bureau Denis*(fourniture bureau)	347.07 \$
Gilbert P. Miller & fils Ltée*(niveleuse, gravier)	2 245.20 \$
Gouttières 2000* (réparation gouttière bureau poste)	339.18 \$
Groupe Yves Gagnon BMR* (piles détecteur incendie)	34.45 \$
Hydro-Québec (électricité)	3 979.23 \$
Jones Frances (salaire bibliothèque)	375.00 \$
Juteau Ruel (copies photocopieurs)	103.08 \$
Les Carrosserie M. St-Louis* (réparation véhicule PR)	1 875.10 \$
Machineries St-Jovite*(pièces sableuse Ford)	64.85 \$
Marc Marier (frais de garde)	130.00 \$
Matériaux R McLaughlin*(fournitures bâtiment)	64.26 \$
Mécanique Benoit Pépin*(pneu Ford)	1 173.25 \$
Nault Christian (remb taxes)	111.09 \$
Outils Tremblant* (location nacelle)	410.67 \$
Paysage Net* (entretien ménager)	474.28 \$
Petite caisse* (dépenses diverses)	47.10 \$
Régie Incendie Nord-Ouest (vérification bornes sèches)	80.64 \$
Robidoux, Jean-Philippe* (analyse d'eau)	43.69 \$
Rona Forget* (moulure bibliothèque)	23.90 \$
Serres Arundel* (sapins, décorations Noël garage)	1 079.62 \$
Services d'entretien St-Jovite* (pièces 10 roues)	27.13 \$
Shaw direct (musique terrain multifonctionnel)	38.50 \$
Thomas, Clare *(lectures bibliothèque)	134.00 \$
Tigre Géant* (uniforme voirie)	86.25 \$
Ville de Sainte-Agathe (ouverture dossier cour municipale)	172.46 \$
Visa Desjardins*(livres biblio, timbres, élection, carte Noël)	1 062.71 \$
Desjardins Assurances (assurances collectives)	2 794.07 \$
Salaires et contributions d'employeur	35 662.77 \$
Frais de banque	91.64 \$

Liste de chèques émis :

4922 Brandt Lee Ann (remb taxes)	104.55 \$
4923 SCFP local 4852 (cotisations syndicales)	657.98 \$

* Rapport en vertu du règlement #171 Délégation de pouvoir

Que le conseil municipal accuse réception du rapport en vertu du règlement #171 Délégation de pouvoir pour la période du mois de novembre 2017, transmis en date du 8 décembre 2017.

Je soussignée, directrice générale secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité du Canton d'Arundel a les crédits budgétaires pour les dépenses décrites ci-dessus.

France Bellefleur, CPA, CA
Directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-0212

6.2 Transferts budgétaires

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'apporter quelques modifications au budget actuel, et ce, dans le but de favoriser un meilleur suivi des dépenses et de réallouer certains budgets ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Dale Rathwell

Et résolu que le conseil autorise les transferts budgétaires suivants :

De (crédit) (-) :

02-130-00-670 Fournitures de bureau	150
02-140-00-340 Publicité et information	355
02-320-00-529 Entretien et rép. – gazon	750
02-320-10-631 Diesel	75
02-330-00-141 Salaires régulier enlèvement neige	5 000
02-330-00-200 Charges sociale enlèvement neige	750
02-610-00-412 Services juridiques	110

À (débit) (+) :

02-130-00-527 Entretien et réparation équip. bureau	150
02-140-00-141 Rémunération – Élections	120
02-140-00-670 Fournitures bureau – Élections	235
02-320-00-141 Salaires – voirie	4 000
02-320-00-200 Charges sociales – voirie	750
02-320-00-681 Électricité	1 750
02-320-10-525 Entretien et rep – Ford	75
02-610-00-411 Services scientifiques	45

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-0213

6.3 Fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques – Affectation des sommes reçues et à recevoir aux dépenses de fonctionnement

CONSIDÉRANT que lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2017, les sommes reçues pour l'exercice financier 2017 pour le fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques étaient affectées au fonds général afin de couvrir les frais d'entretien des voies publiques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la mairesse Pascale Blais

Et résolu d'affecter les sommes reçues et à recevoir en 2017 pour le fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques au fonds général afin de couvrir les frais d'entretien des voies publiques inclus dans les dépenses de fonctionnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**6.4 Dépôts des déclarations des intérêts pécuniaires**

CONFORMÉMENT à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la directrice générale procède au dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires reçues des membres du conseil suivants :

Pascale Blais, mairesse
Jonathan Morgan, conseiller poste 1
Dale Rathwell, conseiller poste 5

2017-0214

6.5 Date des séances du conseil – Année 2018

CONSIDÉRANT que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Morgan

Et résolu d'adopter le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2018, lesquelles débiteront à 19 h :

Mardi 23 janvier 2018
Mardi 20 février 2018
Mardi 20 mars 2018
Mardi 17 avril 2018
Mardi 15 mai 2018
Mardi 19 juin 2018
Mardi 10 juillet 2018
Mardi 21 août 2018
Mardi 18 septembre 2018
Mardi 16 octobre 2018
Mardi 20 novembre 2018
Mardi 11 décembre 2018

Et de publier le contenu de cette résolution par avis public, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.6 Dépôt – Registre des déclarations faites par un membre du conseil ou un employé en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale – Don, marque d'hospitalité et autres avantages

CONFORMÉMENT à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et aux codes d'éthiques et de déontologie en vigueur, la directrice générale déclare qu'il n'y a eu aucune déclaration au registre des déclarations faites par un membre du conseil ou un employé municipal.

2017-0215

6.7 Vote par correspondance – Élection partielle du 25 février 2018

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 582.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, une résolution doit être prise au plus tard le 1er juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale ou, s'il s'agit d'une élection partielle, au plus tard le quinzième jour suivant celui où le conseil a été avisé du jour fixé pour le scrutin ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Thomas Bates

Et résolu d'utiliser le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-0216

6.8 Mise en place d'une boîte de suggestions au bureau municipal

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'offrir des services municipaux de qualité et d'être davantage à l'écoute de sa population;

CONSIDÉRANT qu'il serait dans l'intérêt de municipalité de permettre à la population de s'exprimer à cet égard par l'entremise d'une boîte de suggestions, qui serait disponible en permanence et qui préserverait l'anonymat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Morgan

Et résolu de mettre en place d'une boîte de suggestions permettant à toute personne de soumettre ses suggestions à la municipalité dans l'anonymat afin d'améliorer ses services à la population, et qui ne serait ouverte que par la mairesse, accompagnée du conseiller Thomas Bates ou d'un autre conseiller, en son absence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-0217

6.9 Changement du lieu des séances du conseil de janvier 2018 (séance ordinaire du 23 janvier 2018 et séances extraordinaires du 23 janvier et 26 janvier 2018)

CONSIDÉRANT que lors de la dernière assemblée du conseil, les citoyens ont été nombreux à venir assister aux délibérations;

CONSIDÉRANT que la salle municipale située à l'hôtel de ville ne permettait pas d'accueillir en aussi grand nombre les citoyens ;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de tenir sa séance ordinaire du 23 janvier 2018 dans une salle plus spacieuse et au même endroit que se tiendront ses séances extraordinaires du 23 janvier 2018 et du 26 janvier 2018 relatives au budget et à la taxation 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Dale Rathwell

Et résolu que la séance ordinaire du conseil du 23 janvier 2018 (19h) et les séances extraordinaires du 23 janvier 2018 (18h) et du 26 janvier 2018 (17h30) se tiennent à la salle communautaire du garage municipal situé au 2, chemin White.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Travaux publics

7.1 Construction du garage municipal - Groupe Laverdure Construction inc.- Décompte progressif #11 - Point retiré

Monsieur le conseiller Thomas Bates se retire de la discussion pour les points 7.2 Autorisation de paiement – Chemin de la Rouge - Gilbert Miller & Fils – Travaux 2017 et 7.3 Autorisation de paiement – Chemin de la Rouge - Gilbert Miller & Fils – Réception finale des travaux 2016.

2017 -0218

7.2 Autorisation de paiement – Chemin de la Rouge - Gilbert Miller & Fils – Travaux 2017

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur Gilbert P. Miller et fils ltée a complété les travaux conformément aux documents de soumission ;

CONSIDÉRANT que la firme Équipe Laurence, en charge de la surveillance des travaux a recommandé la réception provisoire des travaux ainsi que le paiement à l'entrepreneur Gilbert P. Miller & fils ltée de la somme de 45 939.65 \$, taxes incluses, ce montant incluant une retenue de 5 % soit 2 417.88 \$ taxes incluses, applicable à l'entrepreneur pour une période d'un an à partir du 10 novembre 2017 ;

CONSIDÉRANT que ce montant est payable conditionnellement à la déclaration statutaire de l'entrepreneur prouvant que ses sous-traitants et ses fournisseurs ont été payés pour les travaux exécutés, les services rendus ou les matériaux fournis ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervey William Howe

Et résolu que le conseil approuve la réception provisoire des travaux correctifs du chemin de la Rouge et autorise le paiement de la somme de 45 939.65 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017 -0219

7.3 Autorisation de paiement – Chemin de la Rouge - Gilbert Miller & Fils – Réception finale des travaux 2016

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur Gilbert P. Miller et fils ltée a complété les travaux conformément aux documents de soumission ;

CONSIDÉRANT que la firme Équipe Laurence, en charge de la surveillance des travaux a recommandé la réception finale des travaux ainsi que le paiement à l'entrepreneur Gilbert P. Miller & fils ltée de la somme de 2 143.35 \$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervey William Howe

Et résolu que le conseil approuve la réception finale des travaux correctifs du chemin de la Rouge de l'année 2016 et autorise le paiement de la somme de 2 143.35 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-0220

7.4 Achat de chlorure de calcium 35 % – Multi Routes inc. – Année 2018

CONSIDÉRANT la municipalité doit renouveler son contrat d'achat et d'épandage de chlorure de calcium 35 % à raison de 44 000 litres, avec une option d'ajouter des épandages supplémentaires pour l'année 2018 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité avait procédé à une demande de soumission par invitation au début de l'année 2017 et que les résultats, avant les taxes applicables, étaient les suivants :

Les Entreprises Bourget inc.	0.3048 \$/litre
Somavrac	0.3550 \$/litre
Multi Routes inc.	0.2799 \$/litre

CONSIDÉRANT que la firme Multi Routes inc. a fourni le meilleur prix à 0.2799 \$/litre et propose de maintenir le même tarif pour l'année 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la mairesse Pascale Blais

Et résolu :

QUE le conseil accorde un contrat à prix unitaire à Multi Routes inc. pour l'achat et l'épandage d'un volume estimé à 44 000 litres de chlorure de calcium 35 % au montant de 0.2799 \$/litre plus les taxes applicables pour un montant total estimé de 14 159.86 \$, taxes incluses ;

QUE tout épandage supplémentaire soit octroyé au même montant, soit 0.2799 \$/litre plus les taxes applicables, si requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme et hygiène du milieu

2017-0221

8.1 Entente relative à la collecte et au transport des matières résiduelles du territoire de la municipalité d'Arundel

CONSIDÉRANT que la MRC des Laurentides a déclaré sa compétence à l'égard de toutes les municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien, et ce, pour l'ensemble du domaine de la gestion des matières résiduelles aux termes du règlement numéro 219-2007 adopté le 10 mai 2007 et tel que modifié par les règlements 249-2011 et 310-2015;

CONSIDÉRANT que les municipalités locales de son territoire souhaitent actuellement prendre en charge directement les opérations de collecte et transport des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, ladite déclaration de compétence de la MRC des Laurentides sera remplacée afin de soustraire les opérations de cueillette et transport des matières résiduelles de sa compétence;

CONSIDÉRANT cependant qu'un contrat entre la MRC des Laurentides et Les entreprises RC Miller, concernant la cueillette et le transport des matières résiduelles sur le territoire de la municipalité d'Arundel est actuellement en vigueur, lequel contrat prendra fin le 31 décembre 2018, avec une année d'option pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que durant la période transitoire, ce contrat soit maintenu, et ce, jusqu'à son expiration le 31 décembre 2018 ou jusqu'au 31 décembre 2019 si l'année d'option est retenue;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, les parties jugent opportun de souscrire une entente intermunicipale de services par laquelle la MRC des Laurentides s'engage à offrir les services de cueillette et de transport des matières résiduelles à la municipalité d'Arundel ;

CONSIDÉRANT les dispositions légales applicables aux municipalités en matière d'entente intermunicipale (art. 569 et suivants du *Code municipal du Québec*);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Pepin

Et résolu que la Municipalité d'Arundel ratifie et autorise la mairesse, Pascale Blais ainsi que la directrice générale, France Bellefleur, à signer l'entente intermunicipale de services relative à la collecte et au transport des matières résiduelles du territoire de la Municipalité d'Arundel au nom de la Municipalité du Canton d'Arundel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Loisirs et culture

2017-0222

9.1 Nomination – Représentant municipal – Réseau BIBLIO des Laurentides

CONSIDÉRANT que la municipalité a signé une convention d'affiliation avec le Réseau BIBLIO des Laurentides et qu'elle s'est engagée à nommer un représentant auprès de cet organisme afin de s'assurer le bon développement de sa bibliothèque municipale et de l'application de la convention d'affiliation;

CONSIDÉRANT que ce représentant est également la personne qui voit aux intérêts de la bibliothèque au sein du conseil municipal et assure le lien entre la bibliothèque municipale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Morgan

Et résolu que le conseil nomme monsieur le conseiller Dale Rathwell comme représentant de la bibliothèque municipale et monsieur le conseiller Paul Pepin comme représentant substitut, à compter du 12 décembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-0223

9.2 Protocole d'entente – Ressource commune en loisir

CONSIDÉRANT que les municipalités d'Arundel, Brébeuf et Montcalm ont convenu d'une entente de partage d'une technicienne en loisir en 2016 (par la résolution numéro 2016-0223 adopté le 13 décembre 2016) et que celle-ci est renouvelée en septembre de chaque année sauf demande de retrait d'une partie, ce que la municipalité n'a pas fait en septembre 2017;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Arundel est satisfaite des services obtenus par cette ressource et que les autres municipalités désirent poursuivre cette entente de partage de cette ressource ;

CONSIDÉRANT que les coûts pour l'année 2018 seront répartis selon l'entente signée par chacune des municipalités ;

CONSIDÉRANT que les municipalités ont obtenu une aide financière de la Fondation Tremblant au montant de 9 000 \$ pour réduire le coût de cette ressource ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Thomas Bates

Et résolu que le conseil confirme sa participation pour l'année 2018 au protocole d'entente relatif à l'embauche d'une ressource commune en loisir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-0224

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervey William Howe et résolu que la séance soit levée à 21 :49 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pascale Blais, LL.B., B.A.
Mairesse

France Bellefleur, CPA, CA
Directrice générale